

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 205

Artikel: Mémoires de Messire Clemençon
Autor: Daucourt, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285642>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS 29^e année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

29^e année LE PAYS

Mémoires

DE
Messire CLÉMENÇON

PUBLIÉS PAR A. DAUCOURT

curé de Miécourt.

La dernière heure arrivée, le digne Prince-Evêque rendit son âme à son Créateur avec un visage doux et serein, à 8 heures du matin, premier dimanche de Carême qui était le 9 mars 1794, âgé de 68 ans, ayant régné onze ans. Son corps fut inhumé le surlendemain, le mardi, de grand matin. On se disait après ce beau spectacle, l'un à l'autre : *Fretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus*, que la mort des justes est précieuse aux yeux du Seigneur.

La vengeance divine suivit de près cette belle mort, en frappant le malheureux Gobel, suffragant de l'Évêché de Bâle, le premier moteur de l'entièvre destruction de la Principauté de nos évêques.

Il est à propos de faire connaître au lecteur la fin tragique de Gobel, après avoir trahi son prince. Après avoir été reçu en triomphe par ses commettants à l'Assemblée nationale à Paris, Gobel reçut l'évêché schismatique de Paris. Puis après avoir trahi son Dieu, renoncé à son caractère de prêtre et d'évêque, après avoir abandonné la religion, Gobel finit honteusement sa carrière sur un échafaud à Paris. L'évêque intrus, âgé de 67 ans, fut guillotiné le 13 avril

1794, trois semaines après la mort de son Souverain qu'il avait trahi.

Rengguer, son indigne neveu, ne put cacher plus longtemps ses infamies. Leur énormité était arrivée à son comble. Dieu est juste, il fallait qu'il fût puni. Ne trouvant plus de sécurité parmi ses premières créatures qu'il avait séduites pour gagner le crédit du peuple qu'il trompait, accoutumé aux fraudes et aux friponneries, il fut enfin convaincu d'en avoir commis au comité de surveillance dont il était un des membres. Il arriva qu'il ne put plus se disculper. C'était trop tard. Il fut reconnu pour un fripon et par ordre du Département accusé du crime de lèse-nation.

Le misérable fut toutefois corrompu son gardien et s'évada de sa prison après avoir rompu ses fers. Ayant la clef des champs, il gagna d'abord la frontière et se réfugia sur le territoire le plus voisin de la nouvelle France, la Prévôté de Moutier-Grandval.

Son séjour dans ce pays ne fut pas long. Il fut arrêté à Court parce qu'il était soupçonné de travailler à bouleverter la constitution de la dite Prévôté. Conduit dans les prisons de Moutier, on l'interrogea, on fit son procès. La sentence fut qu'il serait déporté dans les 24 heures, du côté de la Suisse, dans le canton de Soleure. L'oiseau de proie prit une autre direction, parce que ses conducteurs, chargés de cette expédition, avaient été gagnés par les parents de Rengguer. Il se cacha pendant quelque temps dans une métairie du côté de Bienne où les mauvais sujets de la Prévôté allaient le trouver pour comploter avec lui une nouvelle révolution dans la Prévôté. Cependant on découvrit bien vite les machinations de Rengguer et de ses partisans. Messieurs les préposés prirent d'abord des mesures prudentes pour arrêter ces

tentatives révolutionnaires. On résolut d'aller arrêter ces gens lorsqu'ils seraient assemblés dans ce club secret. Rengguer eut vent de ce qui se préparait, il prit la fuite et se sauva sur le territoire de la république française. Il fut reconnu, arrêté et conduit dans les prisons de Delémont. De là, étant lié et ligoté honteusement sur un chariot, il fut conduit à Paris pour y recevoir la juste punition de ses crimes si multipliés (*).

Le siège du diocèse de Bâle étant vacant depuis le 9 mars 1794, le Haut Chapitre de Bâle fixa le jour de l'élection du nouveau prince-évêque, au second jour de juin de la même année, après en avoir obtenu l'autorisation de l'empereur François II. Celui-ci envoya un commis-

(*) Rengguer fut arrêté à Saignelégier par le peuple qui lui pardonnaît pas le sac des églises. Il fut d'abord enfermé au château de Porrentruy, dans un cachot des sept pucelles. Un mois après il fut conduit garroté et sous bonne escorte à Delémont pour subir un premier interrogatoire avant de l'envoyer à Paris. Dans l'intervalle Robespierre et son parti avaient péri sur l'échafaud et il ne fut pas difficile à Rengguer de se justifier de ses crimes. Il revint au pays au milieu de février 1795, après sept mois de dure prison. Grâce à de nouvelles intrigues il réussit à se faire élire membre du département du Mont-Terrible, en 1798. On le vit revenir à pied de Belfort, où il se trouvait alors. Il fut chargé d'organiser l'administration française en Erguel qui venait d'être réuni à la France. Il avait perdu sa fortune, son influence. Enfin pauvre et misérable, il finit par habiter une petite maison à Delémont, avec sa femme. Il avait alors près de quatre-vingt ans. Il mourut dans cette ville couverte de la malédiction du peuple et dans une grande misère, vers 1814. Digne fin de ce misérable agitateur.

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 7

FLEUR DE FALAISE

PAR

MAXIME AUDOIN

— C'est juré ? insista-t-elle.
— C'est juré.

Le soir même, Mme Dupont remettait à Pierre le billet suivant :

« Mon oncle veut avoir à tout prix, — vous lisez bien, Pierre ? — à tout prix, une fleur pourprée qui pousse sur le Rocher-Carré. »

La malicieuse fille avait signé, non sans intention sans doute :

Fleur de Falaise.

P. S. P. — « Je ne vous dirai pas comme Chimène : Sors vainqueur d'un combat. Je vous défends, monsieur, vous entendez, je vous défends de vous risquer vous-même : l'entreprise est dangereuse ; vous trouverez certainement quelqu'un pour la tenter à prix d'argent. »

— Ah ! rugit Pierre en secouant sa rude crinière comme un lion, à nous deux, monsieur Chardonnet !

* * *

Le lendemain, à midi, M. Chardonnet et sa pupille se disposaient à se mettre à table pour déjeuner, lorsqu'ils entendirent au dehors un bruit de voix.

Geneviève s'était montrée nerveuse toute la matinée : elle connaissait le caractère avare de Pierre, et, en dépit de sa défense formelle, elle appréhendait qu'il ne se hasardât lui-même à conquérir la précieuse fleur. Le

cœur serré, obéissant à on ne sait quel pressentiment, elle se précipita à la fenêtre, et, de là, que vit-elle, mon Dieu ? — Lui ! son fiancé ! Pierre ! entendu sur une civière à goémons que portaient quatre pêcheurs.

D'un bond, elle fut sur le sentier ; elle arrêta le lugubre cortège.

C'était bien lui, le doux ami ! — si pâle ! — sans connaissance, le front sabré d'une large coupure ; il serrait encore, dans ses poings crispés, la plante homicide.

M. Chardonnet arrivait essoufflé, sa serviette à la main.

— Oh ! dit Geneviève avec égarement, vous me l'avez tué !

Le pauvre homme, il faut lui rendre cette justice, n'eut pas un regard pour le superbe échantillon de *lavatera*, objet de son ardente convoitise ; il désigna spontanément aux pêcheurs l'entrée de sa maison, et, d'une voix qui tremblait :